

## Déclaration de soutien au Pacte Mondial

*L'accès à l'énergie est l'un des enjeux essentiels des années à venir.*

*Il répond à l'ambition de toutes les populations d'accéder au développement et à la recherche du bien-être.*

*Tous les scénarii prédisent des besoins énergétiques croissants. Alors que l'énergie primaire est à plus de 80% d'origine fossile, qu'elle présente une double problématique (épuiement des ressources et émission de gaz à effet de serre), la recherche de sources alternatives, par le développement des énergies renouvelables et du nucléaire, devient plus que jamais une priorité.*

*Cependant, ces développements et déploiements ne seront possibles que par l'acceptation, par les populations, des niveaux de risques et de nuisances qu'ils comportent.*

*La catastrophe de Fukushima est en soi révélatrice de cette ambiguïté entre un besoin impérieux et ce que nous sommes prêts à accepter pour y répondre.*

*La survenance de ce drame est une remise en cause de nos certitudes. C'est aussi une réelle opportunité pour toute la filière nucléaire pour pousser encore plus loin le niveau de sûreté de nos technologies et pour modifier nos propres comportements pour encore plus de transparence et de communication.*

*L'acceptation du nucléaire par les populations repose directement sur des réponses concrètes que nous, acteurs de cette filière, apporterons sur les trois thématiques qui constituent les piliers du développement durable, à savoir l'économique, le respect de l'environnement et la valeur sociale et sociétale.*

*L'adhésion de SPIE Nucléaire au Pacte Mondial, depuis 2005, et les engagements de promotion et de défense, au quotidien, des 10 principes qu'elle induit, est une évidence pour appréhender les enjeux et atteindre la performance globale nécessaire à nos ambitions, dans le respect des valeurs de SPIE Nucléaire.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francis Butel".

Francis BUTEL  
Directeur Général de SPIE Nucléaire

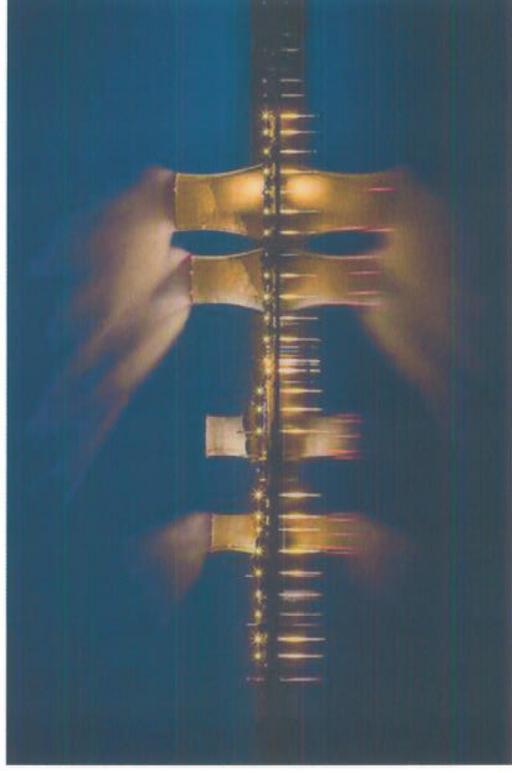
SPIE Nucléaire



# Global Compact

Communication on Progress (COP)

2011-2012



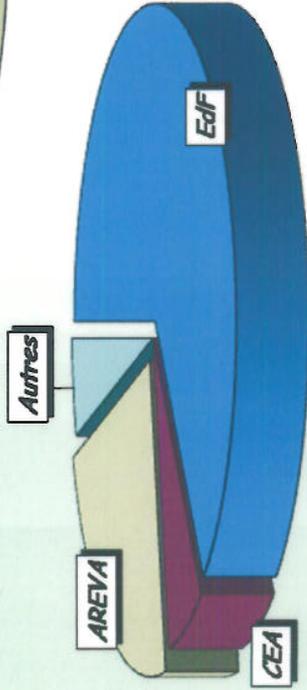
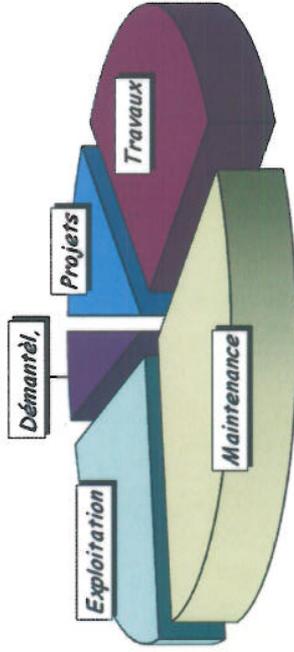
# SPIE Nucléaire



Chiffre d'affaires 2011  
**182 M€**

SPIE Nucléaire accompagne ses clients sur toute la chaîne de valeurs :

- Conception
- Réalisation
- Exploitation
- Maintenance
- Démantèlement



## Nos Métiers

Spécialiste des domaines du génie électrique, mécanique et ventilation / climatisation, SPIE Nucléaire contribue à faire du nucléaire une énergie sûre, responsable et accessible.





# SPIE Nucléaire



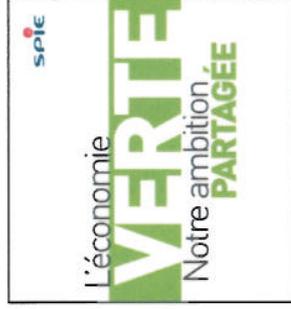
## Des Valeurs

- Proximité
- Performance
- Responsabilité



## Des Principes Directeurs

- Comportement éthique
- Protection de l'environnement
- Santé et Sécurité
- Respect des femmes et des hommes
- Formation et Investissement
- Diversité
- Engagement local
- Ecoute client
- Sens des responsabilités
- Maîtrise des risques





## *SPIE Nucléaire*

- Droits de l'homme
  - *Principe 1*
  - *Principe 2*
- Droit du travail
  - *Principe 3*
  - *Principe 4*
  - *Principe 5*
  - *Principe 6*
- Environnement
  - *Principe 7*
  - *Principe 8*
  - *Principe 9*
- Lutte contre la corruption
  - *Principe 10*



## Santé et Sécurité : Amélioration de la sécurité

**La santé et la sécurité de l'ensemble de nos collaborateurs est une priorité.**

En 2011, nous avons connu une stagnation de nos indicateurs santé et sécurité. Le travail important mené sur la préparation des intervention, l'analyse des risques au poste de travail et l'application des standards, a contribué à supprimer la quasi-totalité des accidents lors de l'acte technique.

Les démarches que nous avons lancées visent essentiellement les facteurs humains (intervenant et management) et organisationnels.

Une action particulière est aussi menée pour intégrer dans notre démarche les 2 croissances externes (ATMN & REYES) faites en 2011



**Taux Fréquence 2011  
3,7 (Intérim compris)**



## SPIE Nucléaire

- Droits de l'homme
  - Principe 1
  - Principe 2
- Droit du travail
  - Principe 3
  - Principe 4
  - Principe 5
  - Principe 6
- Environnement
  - Principe 7
  - Principe 8
  - Principe 9
- Lutte contre la corruption
  - Principe 10



## Santé et Sécurité : Réduction de la Dosimétrie

La santé et la sécurité de l'ensemble de nos collaborateurs est une priorité.

Travaillant dans le secteur du nucléaire, nous côtoyons un risque spécifique lié à la radioactivité. L'exposition à ce risque se mesure par la dosimétrie intégrée par nos agents. En agissant sur la préparation, l'organisation, les compétences, le retour d'expérience mis en oeuvre sur nos interventions, nous réduisons de manière significative et d'année en année les doses cumulées individuelles et ce malgré une augmentation importante de la dosimétrie cumulée de l'entreprise.

### Environnement

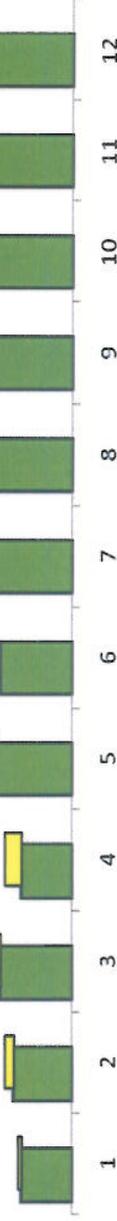
- Principe 7
- Principe 8
- Principe 9



Entre 2008 et 2011  
- 100% de doses < 12mSv



■ C12 > 12mSv  
■ C12 > 10mSv  
■ C12 > 8mSv



## **SPIE Nucléaire**

- Droits de l'homme
  - *Principe 1*
  - *Principe 2*
- Droit du travail
  - *Principe 3*
  - *Principe 4*
  - *Principe 5*
  - *Principe 6*
- Environnement
  - *Principe 7*
  - *Principe 8*
  - *Principe 9*
- Lutte contre la corruption
  - *Principe 10*



## **Santé et Sécurité : STRESS**



La direction de SPIE Nucléaire et les organisations syndicales mènent une démarche visant à formaliser un accord d'entreprise sur le traitement des risques psycho-sociaux.

Un groupe, composé de la Direction, de représentants des organisations syndicales et des CHSCT, créé fin 2009, a poursuivi le travail et notamment l'analyse des retours d'enquête envoyer à l'ensemble des salariés.

Les résultats ainsi que les axes et pistes d'amélioration seront présentés aux différentes instances du personnel en fin 2012, début 2013.

**Taux de réponse**  
**> 30%**





Droits de l'homme

- Principe 1
- Principe 2

Droit du travail

- Principe 3
- Principe 4
- Principe 5
- Principe 6

Environnement

- Principe 7
- Principe 8
- Principe 9

Lutte contre la corruption

- Principe 10



Diversité :

Partie prenante de la démarche et de l'ambition du Groupe SPIE, SPIE Nucléaire, sans pour autant exclure les autres domaines de la discrimination, a privilégié 4 axes d'actions et de promotion de la diversité en tant que valeur de l'entreprise.

- ✓ Une meilleure parité hommes-femmes
- ✓ Une répartition harmonieuse des générations
- ✓ La pluralité des origines
- ✓ L'emploi des personnes en situation de handicap





Droits de l'homme

- o Principe 1
- o Principe 2

Droit du travail

- o Principe 3
- o Principe 4
- o Principe 5
- o Principe 6

Environnement

- o Principe 7
- o Principe 8
- o Principe 9

Lutte contre la corruption

- o Principe 10

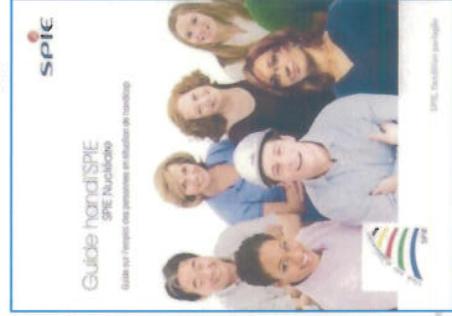


Diversité : Emploi des personnes en situation de handicap

Portée par la Direction des Ressources Humaines et animée par son directeur Antoine Gentile, la démarche, initiée en 2008, a porté sur les actions suivantes :

- ✓ 2008 : information et sensibilisation du personnel (journal interne)
- ✓ 2009 : diagnostic de situation par un cabinet extérieur
  - début d'une formation/sensibilisation du personnel (par groupe)
  - rédaction du guide « Handi SPIE Nucléaire »
- ✓ 2010 : poursuite de la démarche et des actions concrètes
  - Formation/sensibilisation
  - Recrutement d'une stagiaire en alternance
  - Mise en place du service TADEO
  - Formation des achats sur les ateliers protégés (ESAT)
- ✓ 2011 : accélération
  - Signature d'un accord avec les partenaires sociaux
  - Actions sur le recrutement
  - Amélioration des conditions de travail

2008 - 2011  
Nbre de bénéficiaires  
+ 38%



2008 - 2011  
Taux d'emplois  
+ 25%







## *SPIE Nucléaire*

### *Droits de l'homme*

- o *Principe 1*
- o *Principe 2*

### *Droit du travail*

- o *Principe 3*
- o *Principe 4*
- o *Principe 5*
- o *Principe 6*

### *Environnement*

- o *Principe 7*
- o *Principe 8*
- o *Principe 9*

### *Lutte contre la corruption*

- o *Principe 10*



## Éthique: La conduite éthique de nos affaires

Elle traduit les engagements du Groupe SPIE dans le domaine de la déontologie.

Elle repose sur deux dispositifs :

- Énoncée en tant que valeur dans le document « Principes directeurs »
- sensibilisation de l'ensemble du management (opération en cours de déploiement)



## *SPIE Nucléaire*

- *Droits de l'homme*
  - *Principe 1*
  - *Principe 2*
- *Droit du travail*
  - *Principe 3*
  - *Principe 4*
  - *Principe 5*
  - *Principe 6*
- *Environnement*
  - *Principe 7*
  - *Principe 8*
  - *Principe 9*
- *Lutte contre la corruption*
  - *Principe 10*



## Achats Durables :

Mise en place d'une politique « achats responsables » :

- ✓ Politique achats en harmonie avec la démarche DD
- ✓ Des critères d'évaluation
- ✓ Un accompagnement à la progression
- ✓ renforcement de notre cohérence DD
- ✓ Communication
- ✓ Valorisation de notre démarche

Evaluation sur 4 critères :

- Environnement (énergie, GES, eau, biodiversité, ...)
- Social (santé, sécurité, dialogue social, droits de l'homme, droit du travail, ...)
- Ethique (corruption, concurrence déloyale, favoritisme, ...)
- Fournisseurs (environnement, pratiques sociales, droit de l'homme, ...)

env 150  
Fournisseurs principaux  
évalués



## *SPIE Nucléaire*

- Droits de l'homme
  - *Principe 1*
  - *Principe 2*
- Droit du travail
  - *Principe 3*
  - *Principe 4*
  - *Principe 5*
  - *Principe 6*
- Environnement
  - *Principe 7*
  - *Principe 8*
  - *Principe 9*
- Lutte contre la corruption
  - *Principe 10*



## Les 10 principes du Pacte Mondial :

- Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- Principe 2 : veiller à ce qu'aucune entité de l'entreprise ne se rende complice de violations de ces droits
- Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Principe 4 : éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Principe 5 : abolir le travail des enfants
- Principe 6 : éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- Principe 8 : entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
- Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
- Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

